

ACTION URGENTE

HOMA HOODFAR LIBÉRÉE APRÈS UNE CAMPAGNE MONDIALE

Homa Hoodfar, professeure d'anthropologie de nationalité irano-irlando-canadienne, a été libérée le 26 septembre et a quitté l'Iran par avion pour se rendre à Oman. Elle était détenue à l'isolement à la prison d'Evin à Téhéran depuis son arrestation arbitraire le 6 juin.

Homa Hoodfar, de nationalité irano-irlando-canadienne, prisonnière d'opinion âgée de 65 ans pour laquelle Amnesty International faisait campagne depuis son arrestation le 6 juin, a été libérée de la prison d'Evin à Téhéran le 26 septembre et a pris un vol pour Mascate, dans le sultanat d'Oman, le jour même. Le porte-parole du pouvoir judiciaire iranien Gholamhossein Mohseni Ejel a déclaré aux journalistes le 28 septembre qu'Homa Hoodfar avait été libérée après avoir versé une caution de cinq milliards de rials (environ 148 000 euros). La nouvelle de sa libération a été révélée dès le 26 septembre. Des médias officiels iraniens ont alors relayé une annonce du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Bahram Ghassemi, lors de sa conférence de presse hebdomadaire, qui déclarait qu'Homa Hoodfar avait été libérée « pour des motifs humanitaires, notamment [sa] maladie » et qu'elle rentrerait au Canada via Oman.

Bahram Ghassemi a ajouté que le ministre iranien des Affaires étrangères Mohammad Javad Zarif et son homologue canadien Stéphane Dion s'étaient rencontrés le 21 septembre en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York et avaient discuté « des relations mutuelles, de questions régionales et d'affaires consulaires ». Il a déclaré que cette rencontre s'inscrivait dans le cadre d'un plan visant à ramener les relations tendues entre les deux pays à la normale. En effet, le Canada ne dispose plus d'une présence diplomatique en Iran depuis 2012, date à laquelle il a fermé son ambassade à Téhéran. Dans une déclaration publiée le 26 septembre, le Premier ministre canadien Justin Trudeau a déclaré qu'en l'absence de représentation diplomatique en Iran, le Canada avait collaboré étroitement avec Oman, l'Italie et la Suisse pour assurer la libération d'Homa Hoodfar. Il a ajouté qu'il saluait la coopération des autorités iraniennes qui ont facilité sa libération et son rapatriement.

Homa Hoodfar, connue pour son travail universitaire sur les questions de droits des femmes, de développement et de politiques électorales, s'était rendue en Iran le 11 février pour rendre visite à sa famille et pour mener des recherches sur la participation des femmes aux élections depuis 1906. Après son arrestation, elle a été détenue à l'isolement et interrogée en l'absence d'un avocat. Elle n'a pu rencontrer son avocat qu'une seule fois et ses contacts avec sa famille ont été très limités. Les autorités judiciaires ont refusé de transmettre son dossier à son avocat et lui ont indiqué verbalement qu'elle était notamment inculpée de « diffusion de propagande contre le régime » et de « collaboration avec des gouvernements hostiles ». Le 24 juin, le procureur général de Téhéran a déclaré que les poursuites « pénales » engagées contre Homa Hoodfar étaient liées à « son engagement dans des domaines concernant le féminisme et à des infractions liées à la sécurité nationale ». Des médias officiels avaient publié des articles affirmant qu'elle était « l'agent iranien chargé des opérations d'un réseau féministe ». Selon ces articles, son travail avec le réseau Femmes sous lois musulmanes, visant à promouvoir le féminisme et l'égalité pour les femmes dans les pays musulmans et à renforcer le droit des femmes de disposer de leur corps, avait pour but de « troubler l'ordre public » et d'« initier des changements socio-culturels qui pourraient, à terme, ouvrir la voie [...] à un renversement sans violence ». Son procès s'est déroulé devant la 15^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. On ignore encore si les charges retenues contre elle ont été abandonnées.

Amnesty International considérait Homa Hoodfar comme une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association, et réclamait sa libération immédiate et sans condition. L'organisation a mobilisé des dizaines de milliers de ses membres pour passer à l'action, et recueilli plus de 50 000 signatures pour une pétition réclamant sa libération, pétition remise aux autorités iraniennes.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 137/16. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE13/4787/2016/fr/>

Nom : Homa Hoodfar
Femme

Informations complémentaires sur l'AU 137/16, MDE 13/4909/2014, 29 septembre 2016

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



